



Déclaration d'intention d'organisation d'une manifestation

« FÊTE DES VOISINS »

Le présent document constitue une déclaration auprès de Monsieur Le Maire, de l'intention d'organiser un évènement sur le territoire de sa commune.

Vous êtes organisateur d'une « Fête des Voisins » ? La ville de Pamiers apporte son soutien à votre évènement en vous faisant bénéficier à titre gracieux :

- d'un kit organisateur
- du prêt de tables sous réserve de disponibilités (maximum 5 tables de 3 m)
- du dessert : croustade offerte

● L'organisateur

- QUALITE DU DEMANDEUR :

- Particulier
 Association
 Entreprise
 Institution publique
 Autre, précisez :

- NOM :

- SIGLE USUEL (pour les organisations) :

- ADRESSE (ou siège social) :

- CODE POSTAL : COMMUNE :

- NUMERO DE TELEPHONE de la personne à contacter :

- COURRIEL (obligatoire) :@

● La manifestation

- DENOMINATION : ... « Fête des voisins/ Immeubles en fête »...

- DESCRIPTIF : (programme)

- Date(s) : le/...../.....

- Lieu de déroulement : En extérieur Dans un bâtiment Sur la voie publique
 Adresse.....

- Horaires : de..... h à..... h

- Nombres de participants :

>>> Joindre un plan de masse du site occupé avec matérialisation des aménagements envisagés.

- **Intervention d'un prestataire de sécurité :** Oui Non
 Si Oui, précisez

- **Intervention autre** (groupe, orchestre, traiteur, compagnie théâtrale) : Oui Non
 Si Oui, précisez

● **La logistique**

Je demande :	Quantité	Observations
<input type="checkbox"/> Tables		➤Maximum 5 tables, non livrées
<input type="checkbox"/> Croustade		➤Précisez le nombre de convives
<input type="checkbox"/> Kit organisateur		➤Retirez votre kit auprès du Cabinet du Maire (Hôtel de ville)

<input checked="" type="checkbox"/> Barrières de sécurité	Les services techniques de la ville installeront ce matériel au vu des dispositions de l'arrêté municipal délivré.
--	--

Si l'évènement nécessite une installation particulière (structures toilées, gradins, scène...), veuillez préciser :

- **Types d'installation :**

- **Superficie :**

- **Capacité :**

- **Utilisation :**

>>> Joindre un plan de masse du site occupé avec matérialisation des aménagements envisagés.

Important : Le demandeur est tenu de faire toutes les déclarations nécessaires auprès des différents organismes compétents (SACEM, SRDM, Préfecture, DDCSPP, Services sociaux, Services fiscaux).
 La ville de Pamiers ne serait en aucun cas tenue pour responsable de tout manquement aux règles concernant l'organisation de l'évènement.

Le demandeur s'engage à signaler à la ville toute information susceptible de modifier la manifestation organisée.

Fait à **Signature :**
 Le

- **Document à retourner à maison.associations@ville-pamiers.fr**
Service Vie Associative et Evènementielle - Maison des Associations - 7 bis rue Saint Vincent, BP.20170, 09104 PAMIERS cedex

